

## Réunion du Conseil Communal du 22/09/2008

### Rapport officieux et en résumé

#### **1. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux**

Le conseil communal entend les communications d'usage de Monsieur le bourgmestre ainsi que les questions émanant des conseillers communaux.

#### **2. Projet d'aménagement particulier portant sur des fonds sis à Mamer, commune de Mamer, au lieu-dit « a Frounerbond », présenté par le collège des bourgmestre et échevins pour le compte de la société Kitoph s.à r.l. – vote provisoire conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain**

Le conseil communal, avec neuf contre une voix et trois abstentions, approuve provisoirement ledit projet.

#### **3. Projet d'aménagement particulier portant sur des fonds sis à Mamer, commune de Mamer, au lieu-dit « beim Bambësch », présenté par le collège des bourgmestre et échevins pour le compte de la société Philippi s.à r.l. – vote définitif conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain**

Le conseil communal, avec onze voix et deux abstentions, approuve définitivement ledit projet.

#### **4. Allocation de subsides :**

##### **a) répartition des subsides ordinaires 2007 aux associations**

Le conseil communal unanimement arrête les subsides ordinaires 2007 au montant total de 97.683,57 €.

##### **b) allocation d'un subside extraordinaire de 250,00 € à la Fédération des Unions d'Apiculteurs du Grand- Duché de Luxembourg pour l'organisation de la deuxième Journée sans OGM au Luxembourg**

Le conseil communal unanimement accorde à la Fédération des Unions d'Apiculteurs du Grand-Duché de Luxembourg un subside extraordinaire de 250,00 € pour l'organisation de la deuxième Journée sans OGM au Luxembourg.

#### **5. Adaptation de la participation des parents pour la fréquentation de la Maison Relais pour Enfants à l'évolution du salaire social minimum à partir du 15/09/2008**

Le conseil communal unanimement adapte la participation des parents pour la fréquentation de la Maison Relais pour Enfants avec effet au 15/09/2008.

## **6. Approbation d'une première modification du budget ordinaire de l'exercice 2008**

Le conseil communal, avec huit contre deux voix et deux abstentions, décide de modifier certains articles du budget ordinaire de l'exercice 2008.

## **7. Fixation des indemnités du recensement fiscal du 15/10/2008**

Le conseil communal unanimement arrête les indemnités du recensement fiscal du 15/10/2008.

## **8. Avis en matière d'indigénat**

Séance secrète.